

Violences à l'égard des femmes

Regard sur les réalités
des femmes au Québec



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Depuis sa fondation en 2008, le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) a réalisé plusieurs études sur les réalités des femmes au Québec. L'analyse transversale de ces réalisations démontre des similitudes importantes **d'où la pertinence de créer une section spécifique sur le site web du CRSA.**

D'OÙ VIENNENT LES INFORMATIONS RECUEILLIES ?

Les études du CRSA ont été effectuées en partenariat avec des organisations présentes dans l'action, issues du mouvement des femmes ou impliquées dans d'autres domaines comme le secteur famille, le développement social ou des communautés, et ce, dans plusieurs régions du Québec.

Le CRSA a consulté des centaines de personnes (femmes directement concernées, intervenantes et intervenants, autres acteurs et actrices de différents milieux) par entretiens individuels et de groupe ou par sondage.

POURQUOI S'INTÉRESSER SPÉCIFIQUEMENT AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

Toutes les femmes sont vulnérables à vivre des violences. Certains groupes le sont davantage : femmes en situation de handicap, femmes autochtones ou immigrantes, en situation de précarité financière ou d'instabilité résidentielle, marginalisées ou de la communauté LGBTQ+.

Parmi l'ensemble des réalisations du CRSA qui concernent les femmes, la quasi-totalité d'entre elles traite, à un moment ou un autre, des violences qu'elles ont vécues. Ces femmes ont eu le courage de partager des réalités complexes et difficiles à vivre.

DE QUELLES FORMES DE VIOLENCES EST-IL QUESTION ?

Les formes de violences se croisent dans la vie des femmes. Les violences interpersonnelles prennent une grande place dans le contexte familial, conjugal ou social. Leurs manifestations sont physiques, psychologiques, économiques ou sexuelles. Les violences institutionnelles, quant à elles, réfèrent aux lois, aux politiques, à l'accès ou à la qualité des programmes et des ressources publiques.

Les violences interpersonnelles

Parmi les témoignages recueillis par le CRSA, certaines formes de situations de violences interpersonnelles ont été davantage mises en lumière.

La violence conjugale ou en situation de postséparation

Les manifestations de la violence conjugale sont multiples :

- Violence physique, psychologique, sexuelle et financière ;
- Contrôle coercitif qui se traduit par une obsession de régler toutes les activités des femmes : appels téléphoniques, réseaux sociaux, sorties, etc. ;
- Isolement, ayant été éloignées de leur réseau social et familial ;
- Appauvrissement, ayant été obligées, par les conjoints, de quitter leur emploi.

En situation de postséparation, la violence se poursuit : intimidation et menaces en présence ou par texto, surveillance des allées et venues à proximité du domicile ou du lieu de travail, sentiment d'insécurité lié à la possession d'armes par l'ex-conjoint, etc. Plusieurs femmes quittent le conjoint en situation financière précaire : souvent sans emploi, parfois sans voiture, éprouvant une anxiété paralysante pour aller vers les services ou avoir recours aux programmes d'aide financière, devant déboursier des frais de déménagement, de transport, de santé ou de ressources psychosociales et ayant la responsabilité non partagée des dépenses liées aux enfants.

« C'est long financièrement avant de se remettre d'une rupture comme ça. Souvent, il y a eu de la violence financière... Quand je me suis séparée, j'avais zéro revenu plus des dettes parce que tout était à mon nom sauf le loyer moitié-moitié »

Violence conjugale postséparation, Laurentides

Dans les deux cas, elles subissent de nombreux obstacles, notamment :

- La non-reconnaissance de présence de violence et de la gravité de la situation par les ressources, et parfois leurs proches ;
- La méconnaissance des ressources ou l'absence de services pouvant les soutenir : programmes d'aide financière, soutien psychosocial, accompagnement dans les démarches judiciaires, etc. ;
- L'absence de transport d'urgence ;
- Le manque de logements sécuritaires à un coût correspondant à leur situation financière ;
- Un sentiment de honte, de gêne et la crainte de faire face à des préjugés de leur entourage.

L'accès à des logements peu sécuritaires dans un contexte de vulnérabilité

La pénurie de logements sociaux et communautaires ainsi que l'inaccessibilité financière des loyers dans le marché privé peuvent contraindre des femmes à vivre, faute d'alternatives, dans des lieux inadaptés

à leur réalité et à leurs besoins. Par ailleurs, ces logements sont souvent situés dans des zones où elles craignent pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

« Mes voisins me jugent et me font peur. Je ne laisse pas mes enfants sans surveillance. J'ai peur pour leur sécurité. »

Logement social et communautaire, Mauricie

« On veut être en sécurité nous autres aussi. On veut être bien aussi, avec des gens ordinaires. Pas mélangés comme dans des ghettos. On est des femmes, on veut avancer. Il y a des fois, on est dans des logements où est-ce qu'on a peur de sortir de notre appartement. »

Instabilité résidentielle et itinérance, Chaudière-Appalaches

Ainsi, des femmes en situation de pauvreté disent avoir subi des abus, des menaces et de la violence de la part de concierges ou de propriétaires ou de gestionnaires d'immeubles : avances et violences sexuelles, actes de voyeurisme, exhibitionnisme, attouchements, viols, entrées par effraction, chantage pour avoir des rapports sexuels, notamment en raison du rapport de pouvoir

entre elles et les propriétaires, en contrepartie de baisse du prix du loyer, de réparations ou rénovations à faire dans le logement. En plus de subir des incivilités, les femmes autochtones et immigrantes, quant à elles, vivent souvent dans des logements surpeuplés les rendant davantage à risque de violence.

L'itinérance et l'instabilité résidentielle, des situations propices à la violence

Pour les femmes en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle (déménagements répétés), habiter chez une connaissance peut entraîner ces mêmes difficultés de violence et d'exploitation que celles mentionnées précédemment. Seuls les acteurs changent : parents, amis, connaissances remplacent le pouvoir masculin lié à l'immobilier.

Les violences et les agressions de toutes sortes se vivent aussi dans la rue, dans les maisons de chambre et dans les lieux d'hébergement d'urgence mixtes. Il n'est pas rare que les

femmes qui s'y retrouvent soient battues, insultées, violées par les hommes présents dans ces environnements. Par ailleurs, ces femmes vulnérables deviennent une proie facile à l'exploitation sexuelle par des proxénètes.

Pour se protéger des dangers de la rue et parfois survivre, ces femmes essaient de demeurer invisibles en se cachant derrière une belle apparence, évitent les lieux d'hébergement mixtes, se prostituent, poursuivent une relation malsaine pour éviter de se retrouver sans domicile, etc.

« Les femmes dans la rue, elles peuvent se faire violer, et elles se font violer, donc il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de risques qu'elles courent, qui sont énormes. Donc, elles sont toujours sur le qui-vive, toujours, le stress qu'elles peuvent vivre est énorme »

Instabilité résidentielle et itinérance, Chaudière-Appalaches



Les violences institutionnelles

Aux violences interpersonnelles s'ajoutent celles perpétrées par les institutions dans divers domaines : santé et services sociaux, justice, corps policiers, emploi, etc. Elles s'inscrivent dans des politiques inadéquates pour protéger les femmes et parfois leurs enfants.

Situations vécues

Pour les femmes rencontrées, les violences institutionnelles se manifestent surtout dans la pratique sur le plan des ressources et des services offerts par :

- L'insuffisance, la complexité et la rigidité des programmes d'aide;
- La présence de discrimination dans l'accès à des programmes et des services pour des femmes ayant un vécu particulier;
- L'absence de prise en charge par les services psychosociaux et de santé;
- Les délais d'attente inadéquats aux situations d'urgence et de crise;
- Le manque d'accompagnement, de soutien et de continuum de services;
- Le fonctionnement inadéquat du système judiciaire : témoignages en présence de l'ex-conjoint violent, délais pour imposer la saisie d'armes ou des outils de protection, lacune dans la transmission des informations aux femmes lors de la libération des ex-conjoints, etc.

Par ailleurs, l'accompagnement inadéquat de la part de personnes soignantes ou intervenantes provoque chez les femmes concernées un sentiment d'inconfort et d'incompréhension de leur situation par ces professionnelles. Plusieurs se retrouvent dans une situation de victimisation secondaire ayant pour causes :

- Le manque de sensibilité et de connaissance envers les réalités des femmes victimes de violences;
- Des approches et des attitudes discriminatoires et culpabilisatrices, empreintes de jugement;
- La banalisation de la violence vécue, notamment chez certains corps policiers.

« J'ai appelé la Sûreté du Québec, ça leur a pris 45 minutes avant d'arriver. 45 minutes ! C'est les 45 minutes les plus longues de ta vie. Parce que tu sais pas comment ton ex-conjoint va réagir. T'as cinq enfants en bas âge et toi, t'es en plein milieu de ça. »

Femmes à la croisée des oppressions, Mauricie

« Tant qui a pas eu de violence physique, c'est pas reconnu. Pourtant, je suis morte autant que si ça avait été physique. Je pense qu'il y a déjà quelque chose à faire là, à reconnaître le poison de la violence conjugale aux différents niveaux, autant financier, que physique, que psychologique. »

Violence conjugale postséparation, Laurentides

POURQUOI EST-CE SI DIFFICILE DE RECONNAÎTRE ET DÉNONCER LES VIOLENCES SUBIES ?

Le contexte idéologique

Les représentations sociales sont construites sur la base de rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes. Les parcours de vie des femmes aux prises avec des manifestations de violence conjugale ou autre sont marqués par des relations de pouvoir et de domination masculine. Ainsi, bien qu'elles s'inscrivent dans des relations interpersonnelles, ces situations sont ancrées à l'intérieur d'un système idéologique patriarcal.

D'autres formes d'oppressions s'ajoutent à celle du patriarcat : l'âgisme, le colonialisme et le racisme vécus par les femmes autochtones ou issues de l'immigration, la discrimination envers les femmes en situation de pauvreté ou de handicap. Ce contexte idéologique étant intégré socialement empêche des femmes de saisir la complexité de leurs réalités et, ainsi, nuit à leur décision d'aller vers les ressources d'aide.

La présence d'antécédents de violence

D'une part, nombre de femmes ont mentionné avoir été victimes de maltraitance familiale avant de se retrouver à l'âge adulte dans une situation de violence au cours de rapports intimes ou autres. D'autre part, certaines ont eu un vécu de violence conjugale avant de subir des agressions liées à d'autres situations, comme dans un contexte d'itinérance ou d'instabilité résidentielle. Les relations passées entraînent une normalisation, une certaine banalisation des agressions vécues par la suite.

« Tout a commencé avec le contexte familial, avec mes parents. J'ai vécu des attouchements, des viols [...]. Mes parents m'ont aussi dit que j'servais à rien, que j'arriverais jamais à faire quelque chose de bien dans ma vie. »

Instabilité résidentielle et itinérance, Chaudière-Appalaches

La faible capacité à défendre leurs droits

Les femmes insistent sur le fait qu'elles ont peu de connaissance de leurs droits comme conjointe, citoyenne ayant droit à des services, comme locataire, etc. De plus, lorsqu'elles en prennent connaissance, elles craignent souvent les conséquences possibles de dénoncer une situation de violence, dont celles-ci :

- L'aggravation de la violence du conjoint ou de l'ex-conjoint ;
- Une plus grande précarité financière ;
- La rupture de liens familiaux ou sociaux ;
- La séparation de leurs enfants ;
- La perte de leur logement avec la difficulté d'en trouver un autre ;
- Le ralentissement des démarches liées à l'immigration.

EST-CE QU'IL EXISTE DES PISTES D'ACTION?

Améliorer l'accès au logement social et communautaire ainsi qu'à des habitations sécuritaires et accessibles financièrement.

Améliorer l'accès aux services et aux ressources par une meilleure transmission de l'information auprès des femmes.

Développer dans chacune des organisations concernées une approche globale, éthique, féministe et sans jugement tenant compte du vécu des femmes et de leurs besoins spécifiques, dont celui de la sécurité.

Adapter les programmes d'aide financière à la réalité des femmes : aide sociale, formation à l'emploi, système de protection du domicile, soutien au logement, etc.

Favoriser la concertation et le partenariat entre les différents types de ressources qui soutiennent les femmes ayant un vécu de violence.

Sensibiliser toutes les organisations concernées aux réalités vécues par les femmes victimes de violences.

Favoriser le développement de la capacité des femmes à défendre leurs droits.



Analyse des travaux du CRSA concernant les femmes

Danielle Forest, Sarah-Jane Roy-Beauregard et Annabelle Seery

Droits de reproduction

©CRSA, 2026

ISBN (version numérique) 978-2-925512-18-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie, de ce document doivent en indiquer la source de la façon suivante :

Centre de recherche sociale appliquée (CRSA). 2026. *Violences à l'égard des femmes. Regard sur les réalités des femmes au Québec*. Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée, 7 p.